

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 76

présenté par

M. Anato

-----

**ARTICLE 1ER A**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« humains »,

insérer les mots :

« et des droits de l'enfant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'inscrire les droits des enfants dans le texte de loi.